COMITE DEPARTEMENTAL DU SDEY

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt le neuf du mois de juillet à dix heures trente minutes, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Comité Départemental du Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne sous la présidence de M. Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, dûment convoqués le trois juillet 2020.

Présent(e)s : MM. CHAT – CLERIN – PANNETIER – ZEIGER – PETIT – PICARD – MME ROYER – MM. DUMAY – MME AITA – MM. CHEVAU – GILET – CHATON – FRACHET – BOURDON – DORTE – PETILLAT – BOUILHAC – DEPUYDT – SACKEPEY.
Excusé(e)s : MM. CHARONNAT – GUILHOTO – IDES – MARREC – MAULOISE – BALOUP – DESNOYERS – GERARDIN – CHAUT – JORDAT – LESPINE – SOLAS – GAUTHERON.
Absent(e)s : MM. AOMAR – DELAVAULT – PERREAU – BELARGENT – MESLIN – ROYCOURT – PAIN – HENNEQUIN – PASQUIER – DE PINHO .
1 Pouvoir : Monsieur MAILLET donne pouvoir à Monsieur LOURY
En visioconférence : MM. MAILLET – GERARDIN - LESPINE

Le secrétariat a été assuré par Monsieur Guillaume DUMAY.

Nombre de Membres en exercice :	44
Nombre de Membres présents :	20

Quorum : En période de confinement, le quorum a été abaissé à 1/3 des membres en exercice présents ou représentés par la Loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 (article 10).

DELIBERATION 26-2020 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le comité syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019 ; celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils lui ont été prescrites de passer dans ses écritures ;

1. Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2. Statuant sur l'exécution du budget 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avoir délibéré le comité départemental, à l'unanimité, DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

DELIBERATION 27-2020 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence de Monsieur, vice-Président du SDEY, le comité départemental a examiné le compte administratif 2019 qui s'établit ainsi :

L'exercice 2019 a été clôturé avec les résultats suivants :

	Dépenses			**Recettes**		
	opérations réelles	Operations d'ordre	**total**	opérations réelles	Operations d'ordre	**total**
Section de fonctionnement	6 583 684,81 €	853 151,95 €	**7 436 836,76 €**	10 080 997,68 €	60 352,33 €	**10 141 350,01 €**
Section d'investissement	13 418 213,43 €	980 278,81 €	**14 398 492,24 €**	17 696 682,68 €	1 773 078,43 €	**19 469 761,11 €**
Total	20 001 898,24 €	1 833 430,76 €	21 835 329,00 €	27 777 680,36 €	1 833 430,76 €	29 611 111,12 €

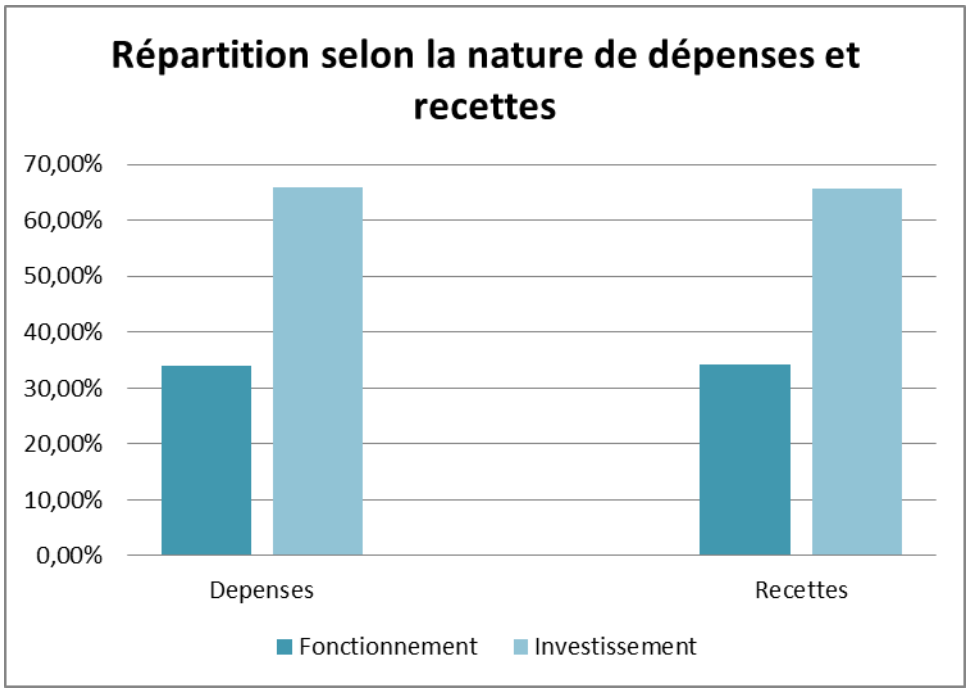

L'augmentation des dépenses et des recettes du SDEY pour 2019 par rapport à 2018 montre le dynamisme dont fait preuve le SDEY, en investissant avec les communes pour leurs réseaux et en participant à leurs côtés aux défis de la transition énergétique.

En ajoutant aux dépenses d'investissement, les dépenses de la section de fonctionnement qui contribuent à la construction et l'entretien des réseaux, le syndicat consacre 75% de ses dépenses pour la construction et l'entretien des réseaux dont il a la charge. Ce résultat est conforme aux orientations stratégiques du SDEY.

Cet exercice 2019 démontre l'implication croissante du syndicat sur le territoire icaunais avec des dépenses relatives aux réseaux en augmentation (+ 1,2 million d'euros de travaux supplémentaires par rapport à 2018). Le programme d'investissement pour la rénovation globale du parc d'éclairage public pour les communes rencontre un succès grandissant : 59 communes ont engagé des travaux au 31/12/2019 pour 6,1 millions d'euros commandés.

1- Dépenses de fonctionnement

		BP	Budget total	Réalisé	%
		9 593 400,00€	**14 112 153,18€**	**7 436 836,76€**	100,00%
011	Charges à caractère général	2 365 600,00€	5 195 384,56€	3 498 376,85€	47,04%
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 835 000,00€	1 855 000,00€	1 850 147,38€	24,88%
014	Atténuations de produits	350 000,00€	350 000,00€	286 927,31€	3,86%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	650 000,00€	854 000,00€	853 151,95€	11,47%
65	Autres charges de gestion courante	455 000,00€	1 782 915,62€	480 365,23€	6,46%
66	Charges financières	150 000,00€	150 000,00€	146 864,44€	1,97%
67	Charges exceptionnelles	25 000,00€	320 000,00€	278 950,60€	3,75%
68	Dotations aux provisions		42 053,00€	42 053,00€	0,57%
022	Dépenses imprévues	20 000€	20 000€		
023	Virement à la section d'investissement	3 742 800€	3 542 800€		

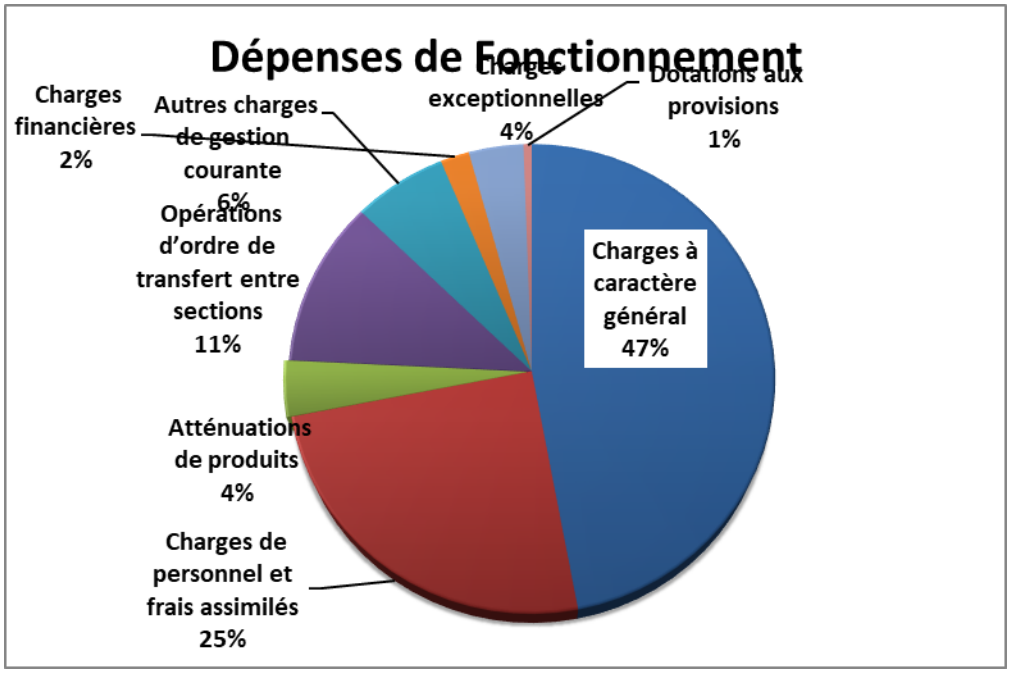

Evolutions des principales dépenses de fonctionnement

	2016	2017	2018	2019
Charges à caractère générales	1 625 118,11 €	2 559 430,86 €	2 278 038,75 €	3 498 376,85 €
dont travaux sur le réseau télécom	528 351,87 €	1 028 869,99 €	1 012 845,31 €	1 042 673,26 €
charges de personnel	1 435 768,66 €	1 330 674,61 €	1 615 108,11 €	1 850 147,38 €
intérêts payés à échéance	241 966,23 €	219 398,72 €	188 619,18 €	159 639,40 €
Total dépenses de fonctionnement	4 298 970,00 €	6 036 443,94 €	5 706 880,30 €	7 436 836,76 €

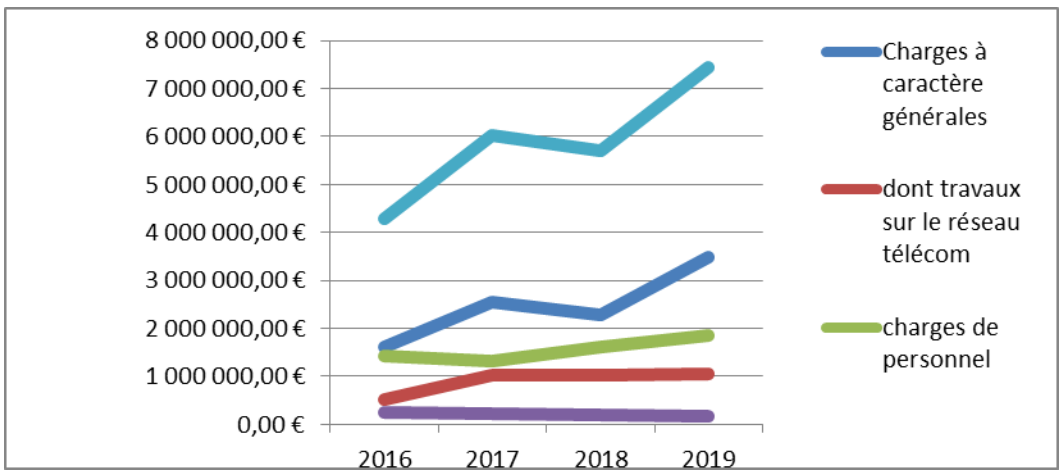

Les charges à caractères générales sont en augmentation entre 2018 et 2019 s'expliquant par des dépenses liées à la maintenance des réseaux d'éclairage public notamment. Les nouveaux marchés débutés au 1er janvier 2019 ont des modalités financières différentes des marchés précédents. Les prestations de maintenance préventive sont rémunérées sur la base d'un forfait

calculé selon le nombre de points lumineux, la nature de la source lumineuse et le nombre de visites souhaitées par la commune.

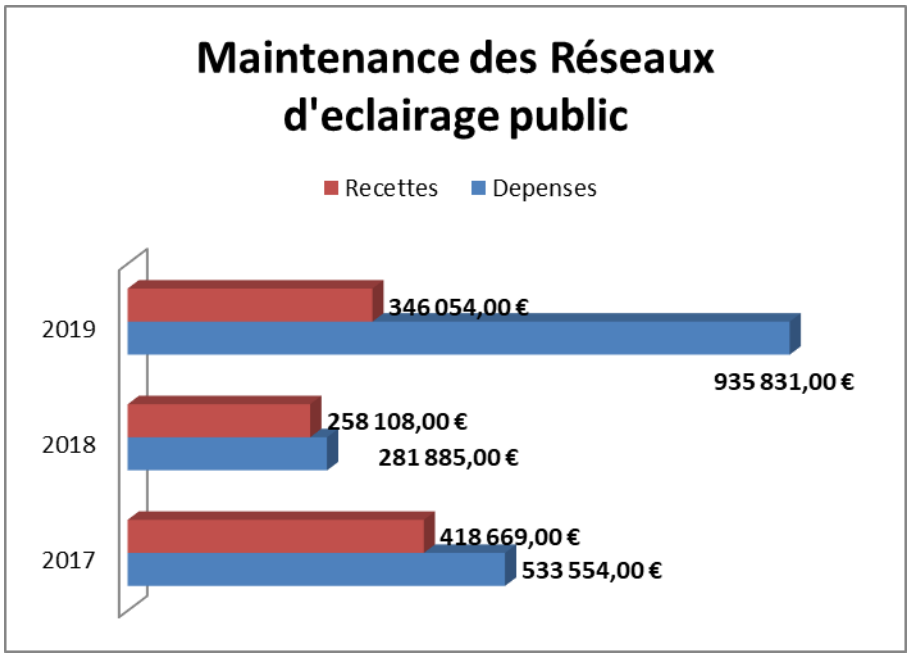

Le SDEY s'appuie également sur des prestataires extérieurs pour :

- Être accompagné dans la conduite de ses projets quotidiens : rédaction du rapport d'activités, assistance à maitrise d'ouvrage dans la rédaction des cahiers des charges, assistance pour la négociation du nouveau contrat de concession d'électricité, gestion du parc de transformateurs, contrôle de concession ;
- Poursuivre des projets déjà initiés avec le développement du démonstrateur industriel dans le domaine du gaz (Hycaunais) ;
- pour développer de nouvelles compétences : technologie plug and charge associée à des bornes de recharge pour véhicules électriques ultra-rapides, le développement des territoires intelligents ;
- réaliser les missions qui lui ont été confiées notamment les audits énergétiques et les Plan climat air énergie territorial avec les communautés de communes (213 210€).

Le chapitre des frais de personnel est également en augmentation par rapport à l'année précédente : des postes crées en cours d'année 2018 ont été occupés pour l'année complète en 2019, des tuilages ont été assurés pour plusieurs postes sur une période de quelques mois. Nous pouvons également noter la création de deux postes dans le service éclairage public, rendus nécessaires par l'augmentation croissante de la demande de travaux de la part des communes. Les élus ont également fait le choix de doter les agents en tickets restaurant au cours de l'année 2019 (+ 35 000 euros).

Les frais de fonctionnement de la structure (charges à caractères générales, frais de personnel et frais relatifs aux élus) représentent 15,6% des dépenses totales du syndicat.

Les frais relatifs aux emprunts continuent de diminuer d'un exercice sur l'autre.

Le chapitre des autres charges de gestion reprend en autre les subventions versées à des Associations et les subventions versées aux communes pour la réalisation des travaux sur le réseau Orange.

2- Recettes de fonctionnement

		BP	Budget total	Réalisé	%
		9 593 400,00€	**16 185 940,66€**	**10 141 350,01€**	**100%**
013	Atténuations de charges			20 518,29€	0,20%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60 600,00€	60 600,00€	60 352,33€	0,60%
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	930 000,00€	2 585 971,87€	1 154 603,06€	11,39%
73	Impôts et taxes	6 000 000,00€	6 000 000,00€	5 847 123,18€	57,66%
74	Dotations et participations	989 800,00€	1 256 932,70€	1 079 165,93€	10,64%
75	Autres produits de gestion courante	1 593 000,00€	1 593 000,00€	1 623 321,92€	16,00%
77	Produits exceptionnels	20 000,00€	273 000,00€	356 265,30€	3,51%
002	Résultat d'exploitation reporté		4 416 436,09€		

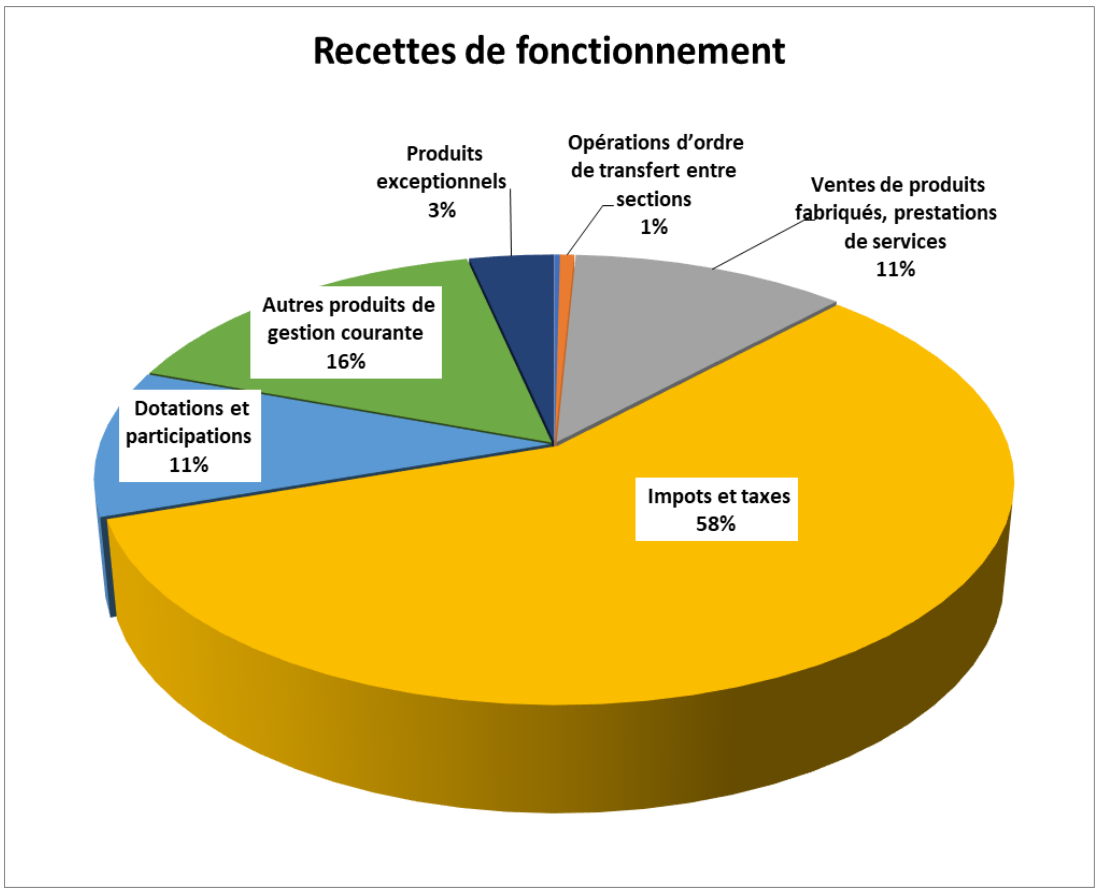

Il faut noter une légère hausse des recettes de fonctionnement (+3,6%) par rapport à 2018.

Cette augmentation est visible au chapitre 70 ventes de produits fabriqués, prestations de services où les recettes liées aux travaux sur le réseau Orange ont été plus importantes. Les autres recettes proviennent des communes qui financent une partie des frais d'entretien de leurs réseaux confiés au syndicat. Les communes contribuent au financement du service optimisation énergétique par leur adhésion au service de conseil en énergie partagé. Nous retrouvons également une partie des recettes encaissées auprès des communautés de communes pour lesquelles le SDEY coordonne et assure un suivi du Plan Climat Air Energie Territorial (126 922€).

Le chapitre 74 dotations et participations est également en hausse avec l'enregistrement d'une partie de la subvention de l'ADEME et de l'avance remboursable pour le projet Hycaunais (104 584,23€ de subvention et 69 722,82€ d'avance). Les subventions de Part Couverte par le Tarif sont inscrites également au chapitre 74 Dotations et participations et représentent 34% du coût hors taxe des travaux d'extension soit 405 511,75€ pour 2019.

La taxe locale sur les consommations finales d'électricité, principale recette de fonctionnement, diminue légèrement depuis 2017 due, dans l'Yonne comme en France, à une légère baisse de la consommation brute d'électricité (-0,3% an niveau national). On note une stagnation de ces recettes autour de 5,8 millions d'euros.
Une légère hausse entre 2018 et 2019 est à noter dont une partie s'explique par l'entrée de la commune de Pont-sur-Yonne dans le périmètre de perception de la taxe.

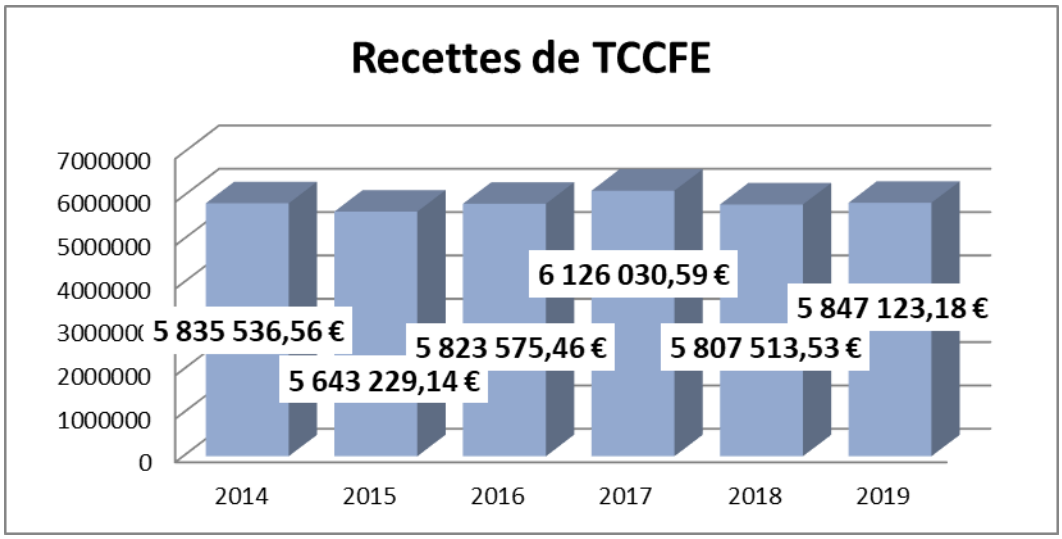

La deuxième ressource du syndicat provient des redevances de concessions, recette non négligeable pour le syndicat, de par son montant et son objet. On note une tendance à la baisse régulière pour la redevance d'investissement. Le protocole dit de Montpellier signé en 2013 permettait un lissage de la redevance sur plusieurs exercices mais celui-ci a pris fin en 2017, laissant normalement le SDEY avec une redevance d'investissement nulle à partir de 2018. Le nouveau modèle de cahier des charges de concession a été élaboré entre la FNCCR, EDF et Enedis. Pour les collectivités qui s'engageaient à ouvrir les négociations avec Enedis pour la signature du nouveau modèle de contrat de concession, une prolongation du protocole de Montpellier était

accordée. Le SDEY, toujours engagé dans la négociation, a donc bénéficié pour 2019 d'une redevance d'investissement de 303 083€.
Les autres redevances dites de fonctionnement pour les concessions d'électricité et de gaz restent stables.

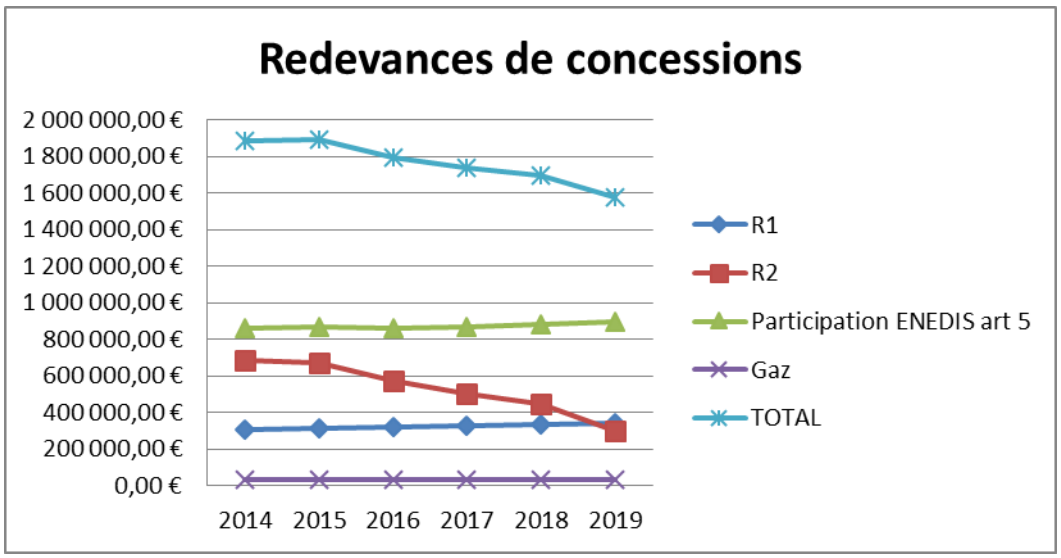

R1 dite redevance de fonctionnement et R2 dite investissement

Il semble important de souligner que le syndicat a encaissé la somme 253 757,26€ de la vente des certificats d'économies d'énergies liées aux travaux concourant aux économies d'énergies réalisées par les communes sur leurs bâtiments ou aux travaux d'éclairage public réalisés par le syndicat. C'est une opération reflétant la coopération entre le syndicat et les communes qui ayant réalisé des travaux sur leurs bâtiments communaux ou leur éclairage public, ont choisi de confier la gestion de leurs certificats d'économies d'énergie au service optimisation énergétique du SDEY. Les communes concernées ont pu récupérer 144 686,16€.

Les 28 participants du salon de l'éclairage public se sont acquittés de la somme de 500 € pour l'entrée et la fourniture du stand mis à disposition par le SDEY.

La section de fonctionnement montre une légère tendance à un effet de ciseau caractérisé par une baisse des recettes et hausse des dépenses. Ici l'effet est dû en partie à la stagnation des recettes et une hausse des dépenses (augmentation des charges de fonctionnement essentiellement due aux couts de maintenance de l'éclairage public). Cette tendance a un impact sur l'épargne du syndicat.

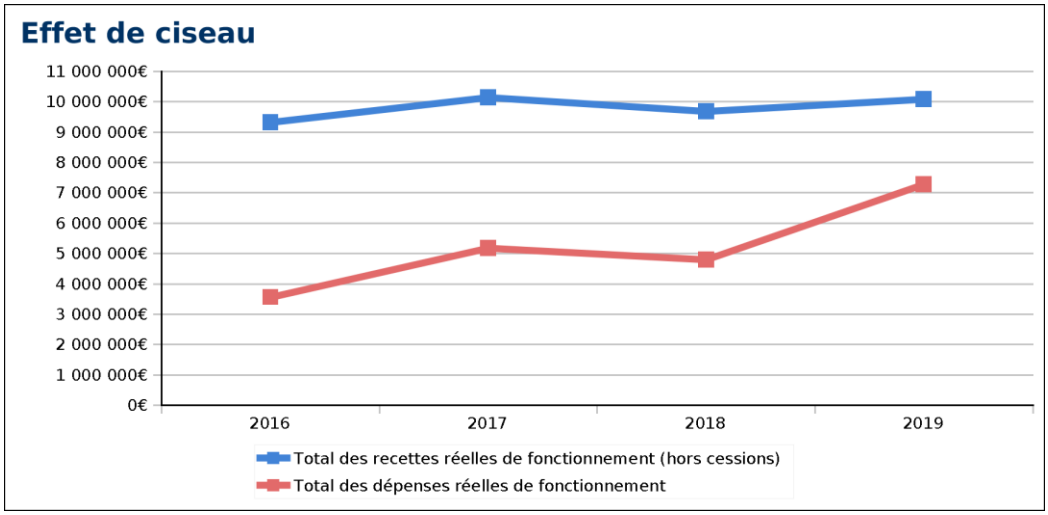

3- Analyse financière et de la dette

Dépenses totales	21 835 329,00 €
Recettes totales	29 611 111,12 €
Recettes fonctionnement réelles	10 080 997,68 €
Dépenses de fonctionnement réelles	6 436 820,37 €
Epargne de gestion	3 644 177,31 €
Charges financières	146 864,44 €
Epargne brute	3 497 312,87 €
Remboursement emprunt en capital	805 319,80 €
Epargne NETTE	2 691 993,07 €
Dépenses réelles investissement	12 612 893,63 €
Recettes réelles investissement	9 896 683,00 €
BESOIN DE FINANCEMENT	-2 716 210,63 €
Epargne nette	2 691 993,07 €
BESOIN RESIDUEL DE FINANCEMENT PRIS SUR LE FOND DE ROULEMENT	-24 217,56 €

L'analyse financière fait apparaitre un besoin de financement pour réaliser les investissements du Syndicat. Les recettes de la section d'investissement ne permettent pas de couvrir les dépenses, il faut donc avoir recours à l'autofinancement. Cette capacité d'autofinancement nette est obtenue après avoir retranché aux recettes toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la structure (charges de personnel, charges à caractère

générales, les frais financiers). Cet excédent des ressources sur les charges sert à financer la section d'investissement. Toutefois, il ne s'avère pas suffisant, le besoin de 2 716 210,63€ est supérieur à l'autofinancement de 2 691 993,07€. Le besoin résiduel de financement est donc financé par prélèvement sur le fond de roulement pour 24 217,56€.

Dette au 31/12/19	**4 612 589 €**
Remboursement de la dette en capital	805 319,80€
Intérêts de l'exercice	159 639,40€
Annuité de la dette	964 959,20€
Taux moyen	3 %
Taux fixe dans le capital restant dû	95,5%
Taux variable dans le capital restant dû	4,5%
Capacité de désendettement	
encours de dette/épargne brute	**1,3**
Population de la concession	234 138
Encours de dette par habitant	19,70€
Annuité de la dette par habitant	4,1€

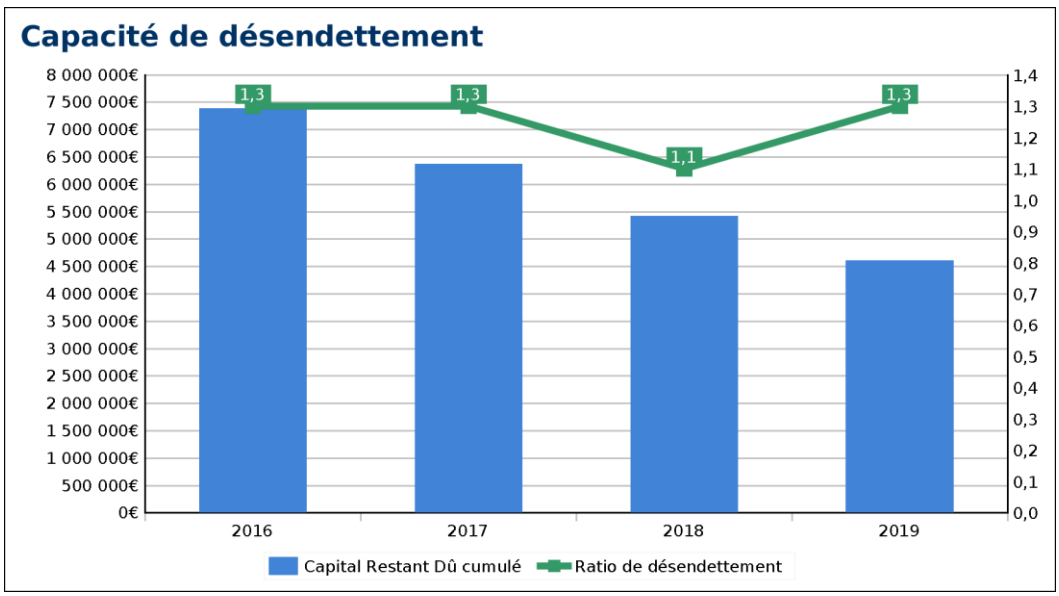

La capacité de désendettement se calcule en rapprochant l'encours de dette de l'épargne brute. Ce ratio permet de déterminer le nombre d'année théoriques nécessaires pour rembourser intégralement la dette. Un ratio dégradé se situe aux alentours de 10 ans.

Flux de remboursement

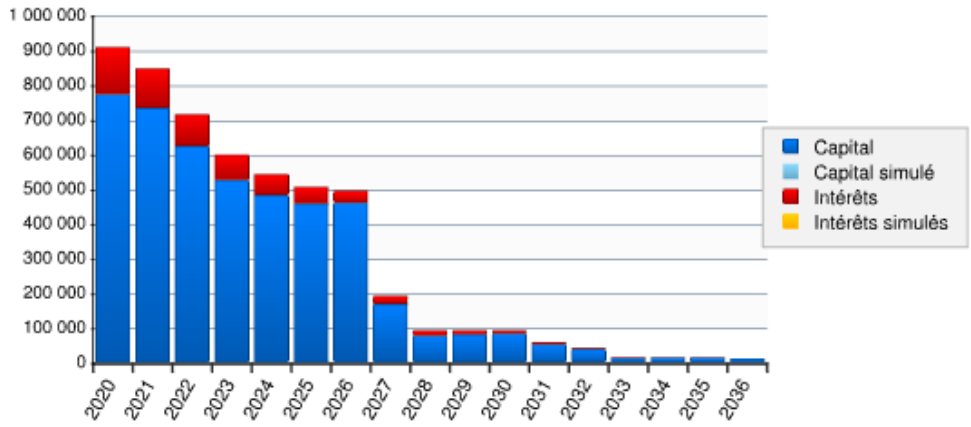

4- Dépenses d'investissement

Les restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement sont joints en annexe de ce présent document. Ils s'élèvent en dépenses à **15 229 223,36€** et **8 993 166,40€** en recettes.

		BP	Budget total	Réalisé	%
		14 498 805,00€	**33 338 066,09**	**14 398 492,24**	**100%**
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	60 600,00€	60 600,00€	60 352,33€	0,42%
041	Opérations patrimoniales	1 018 455,00€	1 018 455,00€	919 926,48€	6,39%
13	Subventions d'investissement	31 050,00€	425 374,66€	109 230,90€	0,76%
16	Emprunts et dettes assimilées	806 000,00€	806 000,00€	805 319,80€	5,59%
20	Immobilisations incorporelles	233 000,00€	560 453,07€	213 647,43€	1,48%
204	Subventions d'équipement versées	207 000,00€	209 700,00€	48 400,00€	0,34%
21	Immobilisations corporelles	2 062 000,00€	2 226 747,30€	454 946,74€	3,16%
23	Immobilisations en cours	10 080 700,00€	27 850 068,02€	11 651 180,53€	80,92%
45	Opérations pour compte de tiers		180 668,04€	135 488,03€	0,94%

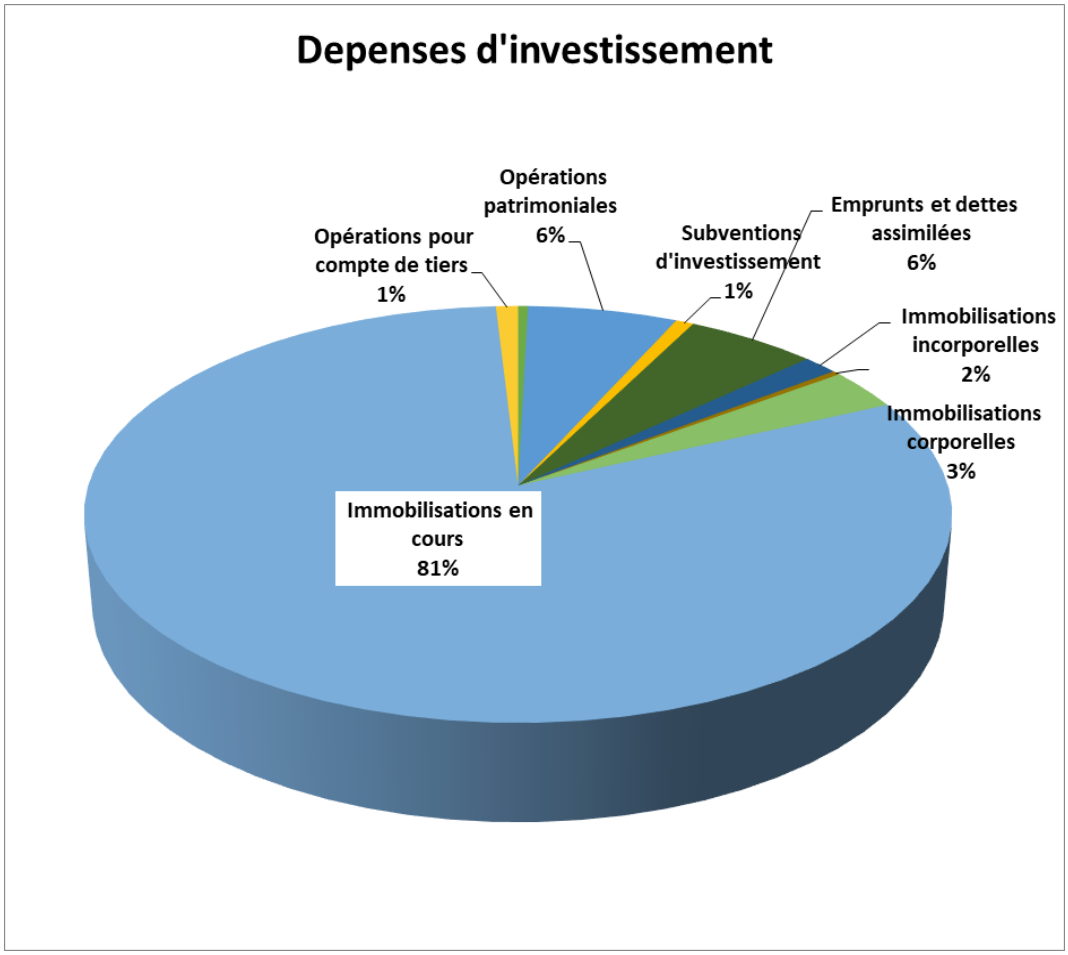

Le poste le plus important de la section d'investissement est le chapitre 23 Immobilisations en cours, qui représente 81% de la section.

RECAPITULATIF DES DEPENSES DE TRAVAUX DU SYNDICAT POUR 2019

	2019
BT TOTAL	**5 999 382,96 €**
Dissimulation	2 748 811,12 €
Renforcement	1 019 323,59 €
Extensions	1 697 028,76 €
Sécurisations	534 219,49 €
Eclairage public	**5 537 384,58 €**

Réseau Orange	**1 042 673,26 €**
Bornes électriques	**114 412,99 €**
Zones blanches	**135 488,03 €**
Total	**12 829 341,82€**

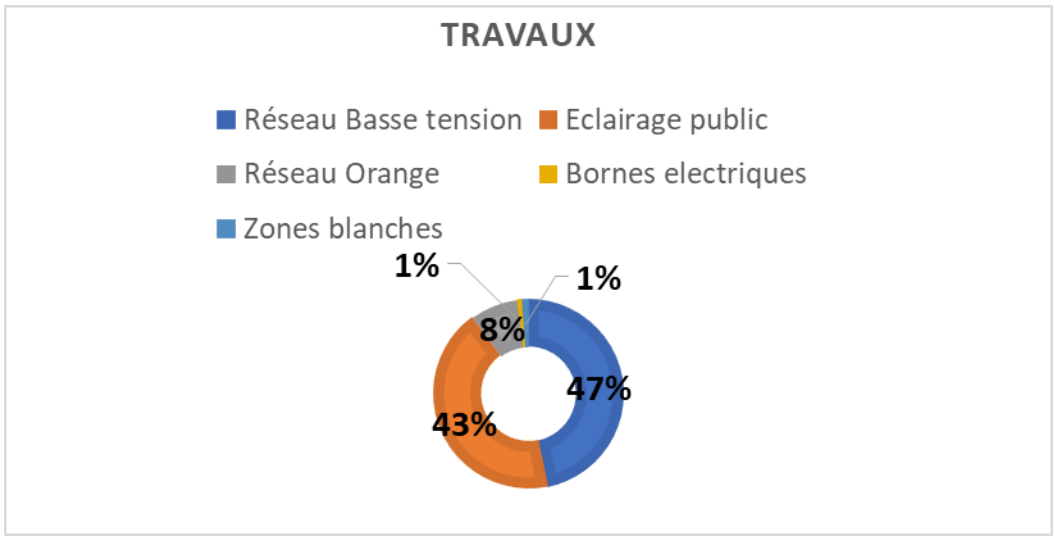

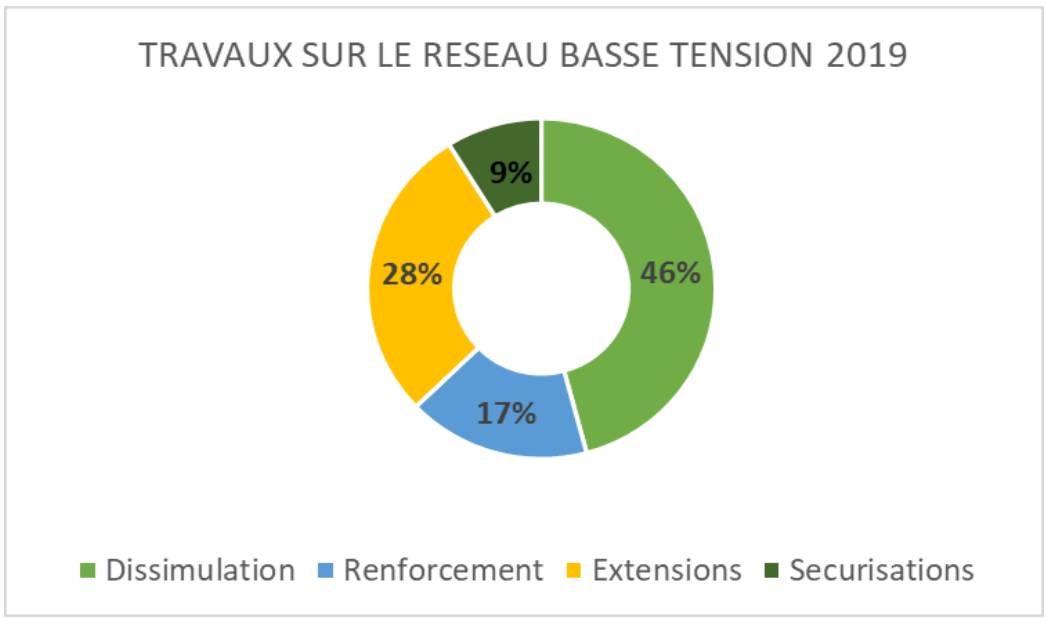

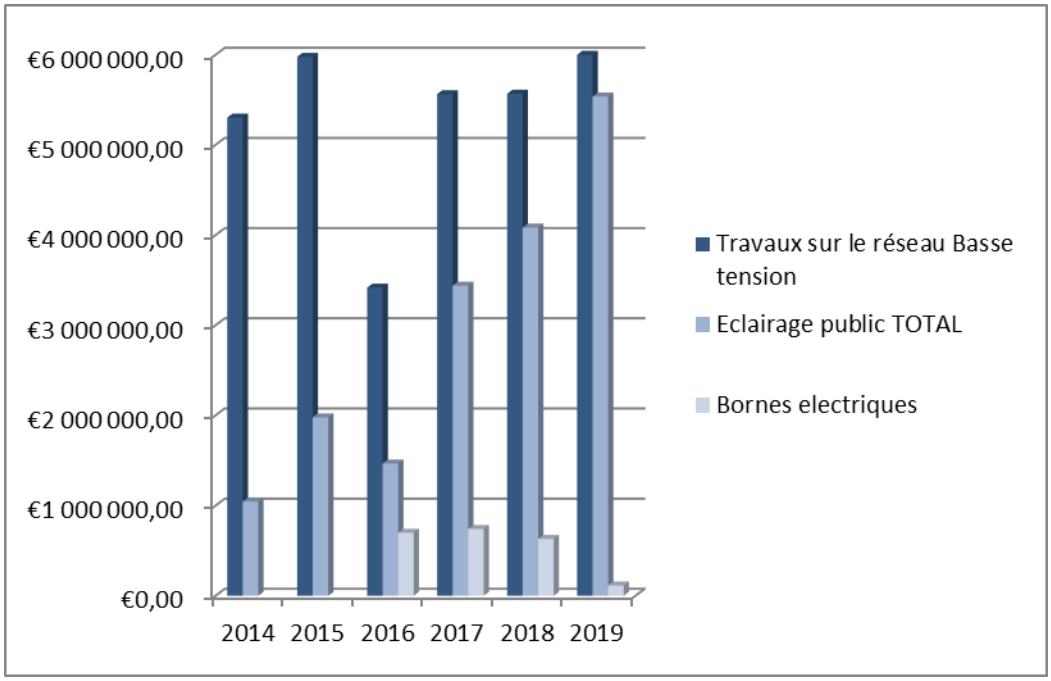

Le deuxième poste de la section d'investissement (hors opérations d'ordre) est le chapitre 16 emprunts et dettes assimilées et correspond au remboursement du capital de nos emprunts pour 805 319,80€.

Au chapitre 204, nous retrouvons les subventions de 2700€ versées par le SDEY à 17 communes du Département pour l'achat d'un véhicule électrique portant à 40 le nombre de subventions versées entre 2016 et 2019 (108 000€).

Les chapitres 20 et 21 immobilisations incorporelles et corporelles retracent les investissements du syndicat (hors réseaux). Au chapitre 20 sont inscrits les frais d'études liés aux travaux des locaux du 1 B avenue Foch et des frais d'études liés aux travaux. Le Syndicat s'est équipé d'un logiciel de gestion des points lumineux d'éclairage public pour 39 817,50€ (GMAO).

Au chapitre des immobilisations corporelles sont imputés notamment les travaux réalisés dans le bâtiment du 1B avenue Foch pour 299 267,01€. Il y a entre autres les dépenses relatives à l'équipement informatique du bâtiment (serveur, visio-conférence) ainsi que le mobilier.

Les opérations d'ordre que sont les amortissements des subventions au chapitre 040 (60 352,33€) se retrouvent également en recette de fonctionnement (chapitre 042).

Le chapitre 041 opérations patrimoniales (919 926,48€) regroupent des écritures d'ordre intervenant pour l'intégration de frais d'étude dans un compte de travaux et des écritures liées à la récupération de la TVA auprès d'Enedis dans le cadre des travaux basse tension.

5- Recettes d'investissement

		BP	Budget total	Réalisé	%
		14 498 805,00€	**33 338 066,09€**	**19 469 761,11€**	**100,00%**
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	650 000,00€	854 000,00€	853 151,95€	4,38%
041	Opérations patrimoniales	1 018 455,00€	1 018 455,00€	919 926,48€	4,72%
10	Dotations, fonds divers et réserves	685 750,00€	8 485 750,00€	7 800 000,00€	40,06%
13	Subventions d'investissement	5 261 142,00€	14 291 166,32€	8 670 613,13€	44,54%
16	Emprunts et dette assimilées	1 700 000,00€			
23	Immobilisations en cours	304 898,00€	304 898,00€	75 037,85€	0,39%
27	Autres immobilisations financières	1 135 760,00€	1 550 231,07€	1 007 227,67€	5,17%
45	Opérations pour compte de tiers		180 668,04€	143 804,03€	0,74%
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		3 110 097,66€		
021	Virement de la section d'exploitation	3 742 800,00€	3 542 800,00€		

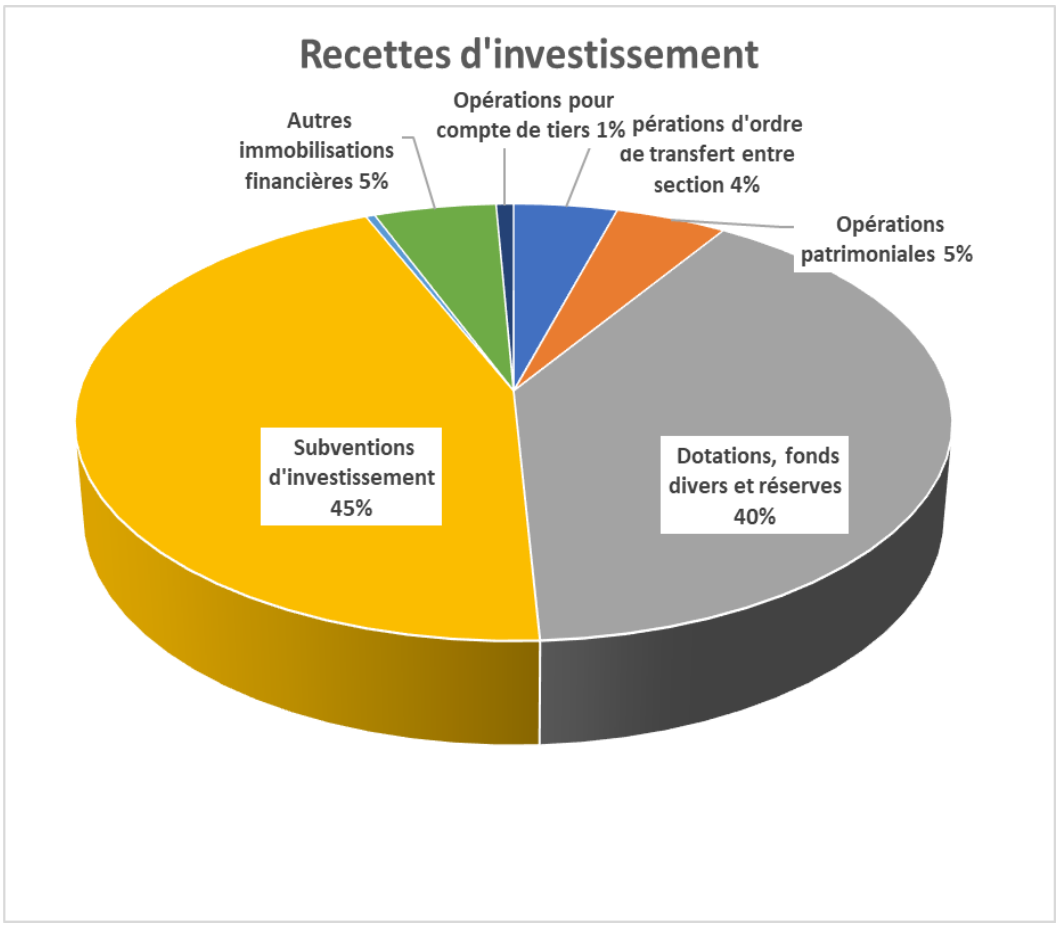

La principale source de financement de cette section provient de l'excédent de fonctionnement capitalisé pour 7 800 000€. Le fond de compensation pour la TVA concernant l'exercice 2017 ne nous a pas été versé sur l'exercice 2019.

Les recettes provenant des participations des collectivités territoriales et des professionnels s'élèvent à 5 630 813,13€ et 3 039 800€ de la part du Facé. Ces recettes inscrites au chapitre 13 subventions d'investissement sont la deuxième source de financement de la section. Nous avons soldé en 2019 intégralement les programmes de subventions du Facé de l'année 2015 et partiellement les programmes 2016 et 2017. Nous avons également perçu les avances de 10% des programmes 2018 et 2019.

Participations des communes aux travaux (compte 13248)

Extensions	792 089,70€
Dissimulations	1 433 170,02€
Eclairage public	2 656 278,06€
Bornes	14 516,52€

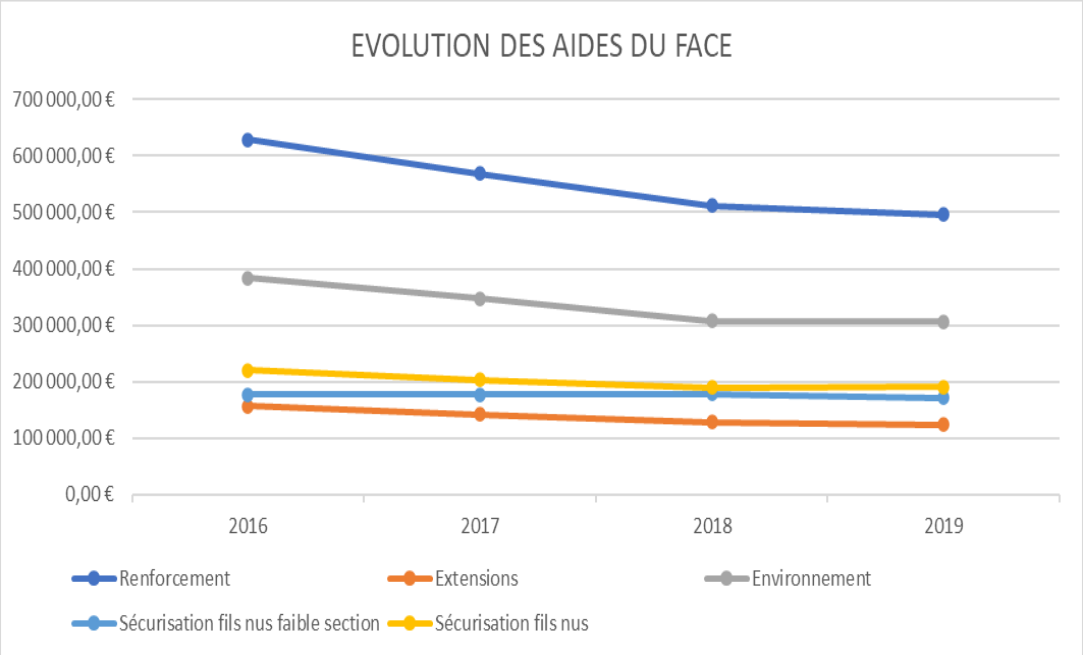

Les aides du Facé connaissent depuis plusieurs années une tendance à la baisse.

Les immobilisations financières 27 comprennent les allégements versés par le Conseil Départemental pour 117 304,36€ et l'encaissement de TVA pour 889 923,31€.

Comme en dépenses d'investissement, les opérations d'ordre que sont les amortissements et les transferts entre sections se retrouvent aux chapitres opérations d'ordre de transfert entre sections 040 (853 151,95€) et opérations patrimoniales 041 (919 926,48€).

En dépenses comme en recettes, les chapitres 45 retracent les opérations de résorption des zones blanches.

Après avoir délibéré, hors de la présence de Monsieur Jean-Noël LOURY, Président du SDEY, le comité départemental APPROUVE, par 19 voix, le compte administratif 2019.

DELIBERATION 28-2020 : AFFECTATION DES RESULTATS

Le comité syndical après avoir voté le compte administratif du SDEY constate qu'il fait apparaître :
Un excédent de fonctionnement de **7 120 949,34** €
Un excédent d'investissement de **8 181 366,53** €

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses 2019	14 398 492,24€	7 436 836,76€
Recettes 2019	19 469 761,11€	10 141 350,01€
Résultat exercice 2019	5 071 268,87€	2 704 513,25€
Antérieur (résultat de clôture 2018)	3 110 097,66€	4 416 436,09€
Résultat de clôture 2019	**8 181 366,53€**	**7 120 949,34€**

L'excèdent de la section d'investissement à hauteur de 8 181 366,53€ sera repris au 001, résultat d'investissement reporté.

Compte tenu des restes à réaliser 2019, repris en section d'investissement à savoir :
-restes à réaliser dépenses : 15 229 223,36€
-restes à réaliser recettes : 8 993 166,40€
Le résultat d'investissement à affecter s'élève à 1 945 309,57€, repris à la section d'investissement.

Il est proposé d'affecter l'excédent dégagé de la section de fonctionnement soit 7 120 949,34€ aux articles suivants :

- Art 1068 excédents de fonctionnement capitalisés pour la somme de 5 035 587,99€
- Art 002 résultats de fonctionnement reporté pour la somme de 2 085 361,35€

Après avoir délibéré le comité départemental, ADOPTE l'ensemble des propositions détaillées ci-dessus.

DELIBERATION 29-2020 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Des ajustements budgétaires rendent nécessaires l'adoption d'un budget supplémentaire pour le budget principal, pour l'exercice 2020.

INVESTISSEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
ouverture de credit							
20	2051	Concessions et droits similaires	2 952,00 €	**10**	10222	FCTVA	684 326,67 €
21	2135	Installations générales, agencements des constructions	98 780,80 €	**13**	1321	État et établissements nationaux	3 510 000,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	7 601,96 €		1328	Subventions d'investissement Autres	109 200,10 €
	2184	Mobilier	8 446,94 €		13248	Subventions d'investissement Autres comunes	4 289 136,14 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	3 170,60 €				
23	2315	Installations, matériel et outillage techniques	6 467 538,93 €	**27**	2762	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	392 187,49 €
	2317	Immobilisations corporelles reçues au titre d'une mise à dis	8 624 100,13 €	**45**	458219001	Saint-Denis les Sens Hameau Granchette HD	8 316,00 €
45	458119001	Saint-Denis les Sens Hameau Granchette HD	16 632,00 €	**001**	001	Solde d'exécution de la section d'investissement re	8 181 366,53 €
13	13248	Subventions d'investissement - Autres communes	100 000,00 €	**10**	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	5 035 587,99 €
20	2051	Logiciels	20 000,00 €	**13**	1321	État et établissements nationaux	257 000,00 €
204	2041482	Subvention d'quipement versées	600 000,00 €	**040**	28041481	Amortissement autres communes biens immobiliers	29 700,00 €
21	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	30 000,00 €		28051	Amortissement concessions et droits similaires	19 560,00 €
23	2315	Immobilisations en cours installations matériel et outillage technique	2 387 097,56 €		28128	Amortissement autres agencements	10,00 €
					281318	Amortissement autres batiments publics	1 710,00 €
					28135	Amortissement installations générales, agencements	740,00 €
					28158	Amortissement autres installations, matériel et outil	2 190,00 €
					2817538	Amortissement Autres réseaux	1 930,00 €
					28183	Amortissement matériel de bureau et matériel informatique	2 600,00 €
					28188	Amortissement autres immobilisations corporelles	570,00 €
					2817534	Amortissement réseaux d'electrification	90,00 €
réduction de crédit							
				16	1641	Emprunts en euros	-4 159 900,00 €
TOTAL DE LA SECTION			**18 366 320,92 €**	**TOTAL DE LA SECTION**			**18 366 320,92 €**
BUDGET TOTAL			**34 381 075,97 €**	**BUDGET TOTAL**			**34 381 075,97 €**

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
ouverture de credit							
TOTAL DE LA SECTION BP				**TOTAL DE LA SECTION BP**			
011	605	Achats de matériel, équipements et travaux	1 444 930,79 €	**70**	704	Travaux	2 220 051,87 €
	611	Contrats de prestations de services	217 433,77 €		705	Etudes	4 988,96 €
	6132	Locations immobilières	580,00 €	**74**	74748	Dotations et participations Autres communes	99 683,07 €
	6156	Maintenance	14 295,78 €	**002**	002	Excédent de fonctionnement capitalisé	2 085 361,35 €
	6184	Versement à des organismes de formation	1 302,00 €				
	6238	Divers	1 540,00 €				
65	65888	Autre charge de la gestion courante	976 202,91 €				
011	6064	Vétement de travail	20 000,00 €				
	6068	Autres matères et fournitures	500 000,00 €				
	611	Contrat de prestation de service	1 000 000,00 €				
	6226	Honoraires	100 000,00 €				
012	6331	Versement de transport	250,00 €				
	6332	Cotisations au FNAL	200,00 €				
	6336	Cotisations au Centre national et aux centres de Gestion	1 150,00 €				
	64111	Rémunération principale	20 000,00 €				
	64131	Rémunérations	35 000,00 €				
	6451	Cotisations à l'URSAAF	5 000,00 €				
	6453	Cotisations aux caisses de retraite	11 500,00 €				
	6454	Cotisations aux ASSEDIC	1 300,00 €				
	6478	Autres charges sociales diverses	300,00 €				
042	6811	Amortissement	59 100,00 €				
TOTAL DE LA SECTION			**4 410 085,25 €**	**TOTAL DE LA SECTION**			**4 410 085,25 €**
BUDGET TOTAL			**13 776 085,25 €**	**BUDGET TOTAL**			**13 776 085,25 €**

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité ADOPTE le Budget Supplémentaire 2020 du Budget Principal détaillé ci-avant.

DELIBERATION 30-2020 : SUPPRESSION DE POSTE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 18/06/2020 ;

Lors de la séance du 3 mars dernier, le comité a délibéré pour proposer au comité technique du centre de gestion la suppression des postes à temps complet qui n'ont pas vocation à être pourvus, suite à des départs (fin de contrat, départ en retraite) :

Rédacteur	1
Adjoint administratif principal de 1er classe	1
Ingénieur	1

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité, décide de :

- PROCEDER à la suppression des postes énumérés ci-avant
- MODIFIER ainsi le tableau des effectifs

DELIBERATION 31-2020 : ASSISES DE L'ENERGIE

Le 1er octobre 2020, le SDEY organise une journée autour des énergies au Skeneteau à Monéteau. Cette journée est rythmée en deux temps :

- les Assises de l'énergie ponctuées de conférences, débats et tables rondes le matin,
- le salon de l'innovation l'après-midi.

Cette journée est l'occasion d'échanger entre les élus et les professionnels spécialisés dans le domaine des énergies, leur permettant ainsi de bénéficier d'expériences et de conseils.

Comme évoqué lors de la préparation du budget 2020, la participation des professionnels au salon sera payante afin de compenser une partie des dépenses assumées par le SDEY.
Les entreprises qui auront manifesté leur volonté de participer à ce salon, suite au recensement des services du SDEY, recevront un titre exécutoire pour le paiement des droits d'inscription fixés à 500 euros.

Les dépenses d'organisation (non exhaustives) seront prises en charge par le SDEY : frais d'hébergement pour les intervenants, frais de gardiennage pour le site installé la veille de l'évènement, supports de communication, buffets, location de tentes, prestation d'animation.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à réaliser les dépenses nécessaires à l'organisation des « Assises de l'Energie » dont les dépenses seront imputées au 6185.
- AUTORISE le Président à réaliser les dépenses nécessaires à l'organisation du « salon de l'innovation » dont les dépenses seront imputées au 6233.
- AUTORISE le Président à encaisser les recettes relatives aux inscriptions de 500 euros par exposant, imputées à l'article 7788-Produits exceptionnels divers.
- DIT que les crédits sont ouverts au budget 2020.

DELIBERATION 32-2020 : PARTICIPATION A L'ELAN DE GENEROSITE POUR LUTTER CONTRE LE COVID 19

Dans cette période tout à fait historique, les membres du bureau et les élus du comité syndical se sont positionnés à plusieurs reprises afin d'aider les communes dans leur lutte quotidienne contre la propagation du COVID 19 en les équipant de masques, de bornes de distribution de gel hydroalcoolique et de thermomètres.
Il convient de préciser que le SDEY prend en charge l'achat et la fourniture des équipements et accessoires (flyers d'accompagnement, piles…), et notamment les frais d'expédition ainsi que les cartons d'emballage pour la distribution de masques.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité

- ACCEPTE la prise en charge des frais d'expédition et la fourniture de cartons d'emballage pour la distribution de masques ainsi que les frais annexes à l'équipement des communes en matériel de protection sanitaire
- DIT que l'ensemble des frais liés à l'achat et la fourniture de masques, de bornes de distribution de gel hydroalcoolique et de thermomètres destinés aux les communes seront pris en charge par le SDEY
- DIT que les crédits correspondants sont disponibles au budget

---

DELIBERATION 33-2020 : CONTRAT DE CONCESSION DE L'ELECTRICITE

Le 5 juin dernier, le directeur Régional d'ENEDIS nous a proposé de nouveaux éléments concernant le contrat de concession.

Le 24 juin une réunion téléphonique d'échange s'est tenue entre les services et le Directeur Territorial.

Le 8 juillet, une réunion s'est tenue et a donné lieu à nouvelle proposition de la part d'ENEDIS :

- **Adaptation de la convention de partenariat**

Au lieu de la présente convention de partenariat, le Directeur Régional propose une convention dont l'objectif vise à réduire les écarts de fils nus basse tension sur le territoire des différentes CLE, à diminuer le nombre de cabines hautes disgracieuses, et à aider à l'innovation pour les travaux définis sous le terme I.
Cette convention concerne des travaux pour les communes rurales, sous la maitrise d'ouvrage du SDEY. Enedis s'engage à participer à 50% du coût des travaux avec une enveloppe maximum de 3,3M€ pour une durée de 8 ans. Les fils nus BT urbains, sous la maitrise d'ouvrage d'Enedis, seraient traités dans le Schéma Directeur des Investissements, soit indépendamment de l'adaptation de la convention de partenariat.

Situation actuelle :

- Durée 25 ans (dernier versement 2023).
- Montant indexé (environ 800 000€/an),
- Somme libre d'utilisation

Proposition Enedis à partir de 2020 :

- Durée 8 ans sans renouvellement possible
- Montant fixe de 3,3 Millions
- Taux de participation de 50% du montant HT des travaux
- Somme fléchée sur des travaux de sécurisation, suppression des cabines hautes, et innovation sur les communes rurales uniquement

- **Redevances de concession**

Proposition Enedis :
Sur l'établissement d'une durée de contrat à 30 ans, Enedis estime un gain de 30M€ de redevances (R1 et R2)

Analyse :
Enedis n'a fait qu'appliquer les formules inscrites dans le modèle du cahier des charges de la FNCCR, et le système de prime à la départementalisation.

- **Schéma directeur des investissements et premier programme pluriannuel d'investissement**

Proposition Enedis :
Un schéma directeur des investissements axé sur la qualité de fourniture et la résilience vis-à-vis des aléas climatiques majeurs.
Enedis s'engage à investir 8M€ sur quatre ans.

Analyse :
1. Engagement sur 4 ans
2. ENEDIS ne donne pas le périmètre concerné par ces investissements.

- **Maitrise d'ouvrage**

Proposition Enedis :
Transférer la maitrise d'ouvrage au SDEY des extensions basse tension pour raccorder les installations de production ≤36kVA simultanées à des installations de consommation.

- **Article 8**

Proposition Enedis :
Enedis propose une enveloppe de 350k€ par an pendant quatre ans
Le contrat prévoit une utilisation jusqu'en N+1 par rapport à l'année de l'enveloppe.

Analyse :
1. Remise en cause possible de l'enveloppe après 4 ans.
2. Le montant proposé correspond en fait à l'enveloppe actuelle (330k€) plus à un bonus 20k€ ce qui est l'équivalent de l'entrée des communes urbaines dans notre périmètre (Chablis, Pont-sur-Yonne et prochainement Auxerre)

- **Convention transition énergétique**

Proposition Enedis :
Enedis propose de travailler ensemble sur notamment l'autoconsommation, la mobilité électrique. Cela ferait l'objet de conventions au coup par coup.

Vu la proposition d'ENEDIS en date du 8 juillet 2020,

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité :

- DONNE mandat au Président pour continuer les négociations du contrat avec ENEDIS et EDF sur les bases de la proposition du 8 juillet 2020 ;
- DEMANDE que la convention de partenariat actuelle fasse l'objet du versement du montant actualisé pour l'année 2020 ;

- ACCEPTE que ce versement pour l'année 2020 vienne clore la convention de partenariat dont l'échéance initiale était 2023 ;
- ACCEPTE un contrat d'une durée de 30 ans avec un montant minimum de 54 millions de recettes pour le SDEY (recettes des conventions y compris de l'article 8, des redevances et de la prime à la départementalisation cumulées, sachant que le montant des redevances est corrélé aux montants de travaux réalisés par le SDEY).
- ACCEPTE la proposition d'un versement de 3,3 millions sur une durée de 8 ans sous maîtrise d'ouvrage du SDEY dont la répartition sera la suivante : 40 % de l'enveloppe pour la résorption des fils nus, 30 % sur la démolition des cabines hautes et 30 % sur les innovations éligibles au terme I ;
- DIT que les négociations porteront également sur l'insertion, dans le contrat ou dans ses annexes, d'amendements permettant au Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne d'exercer sa mission de contrôle du concessionnaire.

DELIBERATION 34-2020 : AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LE MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE DES INSTALLATIONS DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le marché a pour objet la **fourniture, la pose, la reprise, la maintenance et la supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables**.

Il s'agit d'un marché de services selon la procédure formalisée en application du code de la commande publique en ses articles L2124-1 et R2124-1.

Le contrat prend la forme d'un **marché global de performance**, selon les dispositions de l'article L2171-3, R2171-2 et R2171-3 du code de la commande publique.

Le marché prévoit le recours à un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 48 mois. Ce marché est accessible aux membres d'un **groupement de commandes** composé des opérateurs publics de mobilité de la Région Bourgogne-Franche-Comté :
SDEY (coordonnateur) : Syndicat Départemental d'Energies de l'Yonne
SIEEEN : Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre
SICECO : Territoire d'énergie Côte-d'Or
SYDESL : Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire
SIED70 : Syndicat Intercommunal d'Energie du Département de la Haute-Saône
SYDED : Syndicat Mixte d'Energies du Doubs
TE90 : Syndicat d'Energie du Territoire de Belfort
Vu le rapport d'analyse des offres et le procès-verbal de la commission d'appel d'offres.

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité AUTORISE le Président à signer le marché de fourniture, pose, maintenance et supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

DELIBERATION 35-2020 : TRANSFERT DE LA COMPETENCE « ECLAIRAGE PUBLIC »

Nouvelles communes ayant transféré leur compétence « éclairage public » au 9 juillet 2020 :

NOUVEAUX TRANSFERTS EP AU 08 07 2020					
Commune	Eclairage public			Date délib commune	Commentaire
	Existant	Existant + nouveau	Existant + nouveau + maintenance		
	4.3.1	4.3.2	4.3.3		
DANNEMOINE	1	1	1	02/06/2020	Transfert de la maintenance
LES ORMES	1	1	1	05/06/2020	Nouveau transfert
PROVENCY	1	1	1	10/06/2020	Transfert de la maintenance
CUDOT	1	1	1	29/11/2019	Transfert de la maintenance

Au 03/03/2020		
Niveau		Nombre de communes adhérentes
4.3.1	EP existant	337
4.3.2	EP existant et nouveau	334
4.3.3	Maintenance	208

Communes de Communuaté d'agglomération de Sens	27	Dont 3 urbaines - Sens - Paron - Saint Clément
Communes ayant leur propre contrat de concession	11	
Total	35	
Nbre de commune au 1er janvier 2019	423	
Potentiel de communes qui peuvent transférer leur compétence EP au SDEY	388	
Pourcentage de communes ayant transféré la compétence EP	87%	

Après avoir délibéré, le comité départemental, à l'unanimité ACCEPTE les transferts de la compétence «éclairage public» tels que présentés ci-dessus.